

la maison *John A. Nash and Son*, de London (Ont.), où il est dit:

La guerre est terminée depuis 20 ans. A l'époque, une taxe spéciale d'accise avait été imposée sur les prétendus articles de luxe. Depuis, les voitures, les réfrigérateurs et presque tous les autres articles, sauf la bijouterie vendue au détail en ont été soustraits.

Nous estimons tous—les bijoutiers détaillants—que cette taxe est discriminatoire et devrait être supprimée.

Je demanderais en toute déférence au ministre d'y songer sérieusement.

Je voudrais maintenant parler des prêts consentis sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, mais je ne m'attarderai pas sur la question, car d'autres députés ont déjà signalé la difficulté. Mais je dois appuyer sur le sujet, car le problème est d'envergure nationale. Il touche chaque localité, y compris la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. J'ai ici un article du *Free Press* de London, en date du 15 avril, qui est ainsi conçu:

Le ministre des Finances, l'hon. Mitchell Sharp, semble avoir vu juste dans sa boule de cristal. Il a appliqué les freins à l'industrie de la construction au moment même où elle se mettait en grande vitesse, dépassant le sommet atteint en 1965 par plus de 12 p. 100, et où les ouvriers de la construction avaient peine à répondre à la demande.

Les constructeurs de maisons et d'appartements disent que le prix de revient est trop élevé par suite de la taxe de vente et de la cherté des hypothèques. Les directives de M. Sharp dissémineront peut-être les rares travailleurs de la construction vers les nombreuses entreprises industrielles et institutionnelles dont le total dépasse de beaucoup celui des années passées.

C'est peut-être avec raison que les constructeurs domiciliaires se plaignent de ce que les gouvernements se servent injustement de cette industrie comme moyen de diriger l'économie. Comme M. Sharp le sait bien, c'est un domaine très facile à toucher, sans porter atteinte sensiblement à la productivité nationale comme ce serait le cas si l'on restreignait la construction industrielle.

En dépit des plaintes des entrepreneurs en construction domiciliaire, le deuxième trimestre de 1966 pourrait égaler le premier selon les prévisions relatives à la construction en général. On appréhende toutefois un peu que les mesures fiscales réduisent partiellement cette avance pendant le troisième trimestre.

Je soutiens qu'il s'agit là de discrimination. Je sais que le ministre n'a pas l'intention d'en faire, mais je profite de l'occasion pour faire valoir mon argument.

Nous avons beaucoup entendu parlé dernièrement du coût élevé de la vie et je me demande ce qui se passe là. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas jugé à propos de prendre des mesures pour arrêter la montée en flèche du coût de la vie? Pendant la Deuxième Grande guerre, nous avions ce qu'on appelait la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Peut-être nous faut-il une commission des prix et du commerce en temps de paix car, de façon ou d'autre, nous devons protéger notre position en tant que

nation commerçante. Nous n'avons pas besoin de consulter l'indice des prix à la consommation pour nous rendre compte que les marchandises coûtent plus cher. N'importe qui peut aller dans une épicerie et s'apercevoir qu'en ces six derniers mois le prix de denrées comme le pain, le lait et les produits en boîte a augmenté de 10 p. 100.

• (1.10 p.m.)

Lorsqu'on achète un complet aujourd'hui, on paie au moins 10 p. 100 de plus qu'il y a un an. C'est maintenant l'heure où nous songeons à aller déjeuner, mais depuis le mois dernier, dans notre propre restaurant, les prix ont augmenté de 20 p. 100. Nous trouvons partout des indices. Jusqu'à quel point peut-on aller sans réglementation? Personnellement, dans des circonstances normales, je ne suis pas en faveur des régies; mais, pour quelque temps, ce serait peut-être une excellente chose. De cette façon, nous pourrions peut-être prendre certaines mesures afin de protéger les personnes âgées et de conserver nos marchés étrangers.

Ce sont des points sur lesquels il faut appuyer aujourd'hui. Je terminerai en citant un article tiré, du numéro du 1^{er} avril 1966 du *News* de Tillsonburg. J'ai trouvé cet exposé fort pénétrant et je ne le dis pas parce qu'il y est question d'un dénommé Sharp. Je cite:

M. Sharp demande à d'autres de réduire leurs dépenses, mais il se propose, lui, de dépenser 743 millions de dollars de plus que l'an dernier, soit 150 millions de plus que ce qu'il compte recevoir, même après avoir augmenté les impôts et ralenti l'exécution des projets d'immobilisations. On aurait peut-être pu s'attendre à ce que le gouvernement donne un peu mieux l'exemple lorsqu'il s'agit de se serrer la ceinture.

Je termine, monsieur l'Orateur, en répétant ce que j'ai dit au début, soit qu'à mon avis on a conçu le présent budget en désespoir de cause, dans l'incertitude et en pensant bien devoir produire à plus ou moins brève échéance un budget miniature. J'espère que le ministre, lorsqu'il trouvera que le temps est venu, n'hésitera pas. Après tout, nous devons nous acquitter de certaines tâches; il y a l'inflation qu'il faut enrayer et puis—entre plusieurs autres choses—nous devons corriger les injustices que renferme le budget.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je vais prendre quelques minutes, à l'occasion du débat sur l'exposé budgétaire, pour appeler l'attention du ministre sur la façon dont certaines sommes d'argent sont dépensées, face à la lutte à la pauvreté.

Je ne m'attarderai pas à répéter toutes les critiques très justifiées faites par les orateurs qui m'ont précédé. Ce budget, vu par un administrateur de la petite entreprise, est le